

Le droit à la santé en soins primaires

La Fédération des Soins Primaires tient à rappeler, en cette période électorale, que la santé et l'accès aux soins sont des droits inaliénables inscrits dans notre constitution. La santé ne peut faire l'objet de discriminations tant de genres que sociétales.

Les professionnels de santé de soins primaires sont engagés au quotidien pour cet accès à la santé de toute la population, parfois au péril de leur vie.

La FSP est attachée à ces valeurs républicaines de l'accès aux soins de santé pour tous.

Contact Presse

Philippe Marissal – p.marissal@soinsprimaires.fr – 06 07 55 90 00

Kris Kundun - k.kundun@soinsprimaires.fr